

ADMINISTRATION

Administration générale

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

MINISTÈRE DES SPORTS

Arrêté du 18 octobre 2018 modifiant la composition de la mission juridique du Conseil d'État auprès des ministres chargés des affaires sociales

NOR : SSAZ1830745A

La ministre des solidarités et de la santé, la ministre du travail, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, et la ministre des sports,

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 137-3;

Vu le décret n° 2013-727 du 12 août 2013 portant création, organisation et attributions d'un secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales;

Vu l'arrêté du 31 mai 2017 relatif à la mission juridique du Conseil d'État auprès des ministres chargés des affaires sociales;

Vu la proposition du vice-président du Conseil d'État,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Le second alinéa de l'article 1^{er} de l'arrêté du 31 mai 2017 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes:

« Cette mission est composée de M. Laurent Cytermann, maître des requêtes, président, et de M. Nicolas Agnoux et M. Jean-François de Montgolfier, maîtres des requêtes. »

Article 2

Le directeur des affaires juridiques auprès des ministres chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux bulletins officiels santé-protection sociale-solidarités, emploi-travail-formation professionnelle-jeunesse et sports.

Fait le 18 octobre 2018.

Pour les ministres et par délégation :
Le directeur des affaires juridiques,
PHILIPPE RANQUET